



## Communiqué de presse

Luxembourg, le 27 mars 2019

# La surveillance, par l'UE, des aides d'État accordées aux banques sous la loupe

La Cour des comptes européenne réalise un audit sur le suivi, par l'UE, des aides publiques accordées ces dernières années au secteur financier. Les auditeurs examineront en particulier comment la Commission européenne veille à ce que ces aides restent exceptionnelles et limitées au strict nécessaire. Ils évalueront également l'adéquation et l'efficacité des procédures existantes en matière de contrôle des aides d'État.

En règle générale, la législation de l'UE proscrit les aides d'État, c'est-à-dire les aides financières publiques, parce qu'elles risquent de fausser la concurrence sur le marché intérieur. L'intervention des pouvoirs publics peut toutefois s'avérer nécessaire et être autorisée dans certaines circonstances, comme lors de la crise financière de 2008. De 2008 à 2017, l'UE a approuvé des aides au secteur financier pour un montant total de 1 459 milliards d'euros d'aide en capital, auxquels s'ajoutent 3 659 milliards d'euros d'aide de trésorerie. La Commission est seule compétente pour le contrôle des aides d'État.

La Cour des comptes européenne publie aujourd'hui une AuditInfo sur le contrôle, par l'UE, des aides d'État accordées aux banques. Les AuditInfos fournissent des informations concernant une activité d'audit en cours. Elles sont conçues pour servir de source d'information à ceux qui s'intéressent à la politique ou aux programmes audités.

*«Depuis la crise de 2008, le secteur des services financiers a reçu plus d'aides d'État que tout autre secteur de l'économie», a déclaré Mihails Kozlovs, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable de l'audit. «Autant dire qu'un contrôle approprié et approfondi de ces*

*L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages de l'AuditInfo de la Cour des comptes européenne. L'AuditInfo est disponible dans son intégralité en anglais sur le site [eca.europa.eu](http://eca.europa.eu).*

## ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole

T: (+352) 4398 47063

M: (+352) 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse

T: (+352) 4398 45410

M: (+352) 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu)

@EUAuditors

[eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)

*aides d'État est essentiel pour préserver la concurrence sur le marché intérieur ainsi que pour prémunir le contribuable européen contre la charge que représente le sauvetage des banques.»*

L'audit couvrira le contrôle des aides d'État après la crise financière, le point de départ étant la nouvelle communication concernant le secteur bancaire adoptée en 2013. Étant donné que la Commission s'occupe à la fois d'édicter et de faire appliquer les règles en matière d'aides d'État, l'audit portera tant sur la conception que sur l'exécution du contrôle qu'elle exerce.

Les auditeurs examineront en particulier si:

- o la Commission dispose d'outils et de ressources appropriés pour contrôler les aides d'État, y compris des contrôles internes rigoureux;
- o les règles et procédures actuelles en matière d'aides d'État permettent de repérer et de contrôler les aides d'État accordées aux banques tout en limitant les distorsions de concurrence au strict minimum;
- o la Commission vérifie si les résultats escomptés sont réellement atteints.

#### **Remarques à l'intention des journalistes**

Le rapport d'audit devrait être publié fin 2019.